

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
à la directrice départementale et son adjointe de Seine-Saint-Denis**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Madame Isabelle GASTAL, directrice départementale de Seine-Saint-Denis (Succursale de Paris-la-Courneuve) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Soazig HERVE-ONUUK, adjointe à la directrice départementale de Seine-Saint-Denis, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Paris-la-Courneuve et des bureaux d'accueil et d'information de Bobigny et Saint-Denis qui lui sont rattachés.

Madame Isabelle GASTAL reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Paris-la-Courneuve, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Soazig HERVE-ONUUK reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Paris-la-Courneuve, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Isabelle GASTAL peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Paris-la-Courneuve et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 2 mars 2023

Jean-Pascal PREVET